

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule, le 11 décembre 2025 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Roger Michaud.

11 décembre 2025

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

M. Roger Michaud, Maskinongé, Président
Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, Vice-Présidente
M. Réjean Carle, Substitut de Sainte-Ursule
Mme Ève Boudrias-Chapleau, Yamachiche
M. Gérald Allard, Louiseville
M. Pascal Trudel, Saint-Léon-le-Grand
M. Julien Sicard, Saint-Justin

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, Secrétaire-Trésorier
Mme Luce Beaudin, Responsable des opérations par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le président d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2025
4. Consommation hebdomadaire
5. Suivi des nappes de la Régie
6. Pluviométrie
7. Information sur les opérations et équipements
 - 7.1 Rapport des opérations
 - 7.2 Fourniture de carbonate de soude dense pour l'année 2026
 - 7.3 Services d'ingénierie pour l'alimentation en eau potable de la Résidence Lafleur
 - 7.4 Support hydrogéologique pour l'étang du Puits SA-21
8. Dépôt et adoption de la correspondance
9. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
10. Approbation du paiement des comptes
11. Dépôt des résultats financiers au 30 novembre 2025
12. Suivi des heures accumulées des employés
13. Varia
 - 13.1 Procédures d'interventions et exigences techniques
 - 13.2 Questionnaires préparatifs à l'audit des états financiers au 31 décembre 2025
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2025-12-180

IL EST PROPOSÉ par Madame Barbara Paillé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal, séance tenante ;

POUR CE MOTIF :

2025-12-181

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2025.

4. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport habituel préparé en date du 8 décembre 2025 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

5. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Madame Luce Beaudin dépose les graphiques préparés en date du 10 décembre 2025 qui illustrent le niveau des nappes.

6. PLUVIOMÉTRIE

Madame Luce Beaudin dépose le rapport de la pluviométrie du mois de novembre 2025 et en explique le contenu aux membres.

7. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

7.1 RAPPORT DES OÉRATIONS

Rapport sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- a) Suite au changement des lampes des unités de traitement UV de la Résidence Lafleur, celles-ci ont refusées de redémarrer. Nous avons dû placer la résidence en avis d'ébullition préventif et envoyer un échantillon d'eau pour analyse au laboratoire dans les plus brefs délais étant donné qu'il n'y avait plus de traitement de l'eau. C'était un contact de fermeture de la porte de l'unité qui ne fonctionnait plus. Les opérateurs ont réussi à le réparer de façon temporaire.
- b) Nous avons appris que la Résidence Lafleur est sur notre réseau de distribution Est pour les échantillonnages alors qu'elle est alimentée par notre eau brute. Le Ministère nous dit que nous devrions faire ce changement et demander qu'un numéro de réseau dédié lui soit attribué. Il s'en est fallu de peu que nous soyons obligé de placer tout le réseau Est en avis d'ébullition lorsque les unités de traitement UV de la Résidence sont tombés en panne.
- c) Nous avons appris que nous devrons demander une autorisation ministérielle lorsque viendra le temps de changer les unités de traitement UV de la Résidence Lafleur lorsqu'ils procèderont à leur agrandissement. Nous devrons mandater un ingénieur pour ce dossier.
- d) Nous avons commandé une carte électronique pour la chambre 104 chez Excelpro Automation au coût de 787,29 \$ plus taxes.
- e) La communication entre le BSA et le bureau a cessée complètement dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre, occasionnant l'incapacité d'avoir accès aux données de la télémétrie du réseau Est. Les opérateurs ont aussi remarqué qu'il n'y avait plus de Wifi dans l'usine. Les opérateurs ont dû rentrer à tous les quatre heures pour prendre les données obligatoires manuellement le temps que le problème se règle.

Nous avons vérifié auprès de Sogetel si les services internet et le lien étaient fonctionnels. Nous avons eu recours aux services de l'entreprise Audiocomm pour vérifier les antennes et les radios. C'est finalement Excelpro Automation qui a trouvé que le problème venait du routeur de l'usine. Nous en avons acheté un nouveau chez AIE Informatique au coût de 95,19 \$ plus taxes.

- f) Nous allons faire remplacer le pare-brise du F-150 2022 le 17 décembre chez Ram-Ko à Trois-Rivières au coût de 480,00 \$ plus taxes. Voir ci-dessous les prix obtenus :

Entreprise	Après-marché	Original
Ram-Ko Trois-Rivières	480,00 \$	895,00 \$
Vitro-Plus Trois-Rivières	n/d	827,00 \$
Lebeau Vitres d'auto Louiseville	1 075,00 \$	1 275,00 \$

- g) Nous avons reçu les rapports d'inspection annuelle des débitmètres de Compteur Lecomte. Il y a le débitmètre du Puits SE-12 et le compteur Saint-Justin qui dépassent légèrement les normes. Ils recommandent de réaliser des tests sur une plus longue période pour valider les résultats.
- h) ChemAction est venu installer les deux nouvelles pompes doseuses de carbonate au BSE.
- i) Le nouvel analyseur de chlore et de pH a été installé au BSA.

7.2 FOURNITURE DE CARBONATE DE SOUDE DENSE POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'approvisionnement en carbonate de soude dense pour le traitement de l'eau se termine le 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a eu des problèmes avec le carbonate de soude dense de son fournisseur des deux dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a fait des essais avec le carbonate de soude dense de l'entreprise Univar Solutions qui se sont avérés concluants et leur a demandé une soumission pour son approvisionnement pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Univar Solutions dépose une soumission au coût de 1,35 \$ du kilogramme plus taxes ;

CONSIDÉRANT QU'en fonction des quantités nécessaires estimées pour chacune des usines, la dépense estimée s'élève à 22 950,00 \$ plus taxes :

Usine	Quantité	Prix unitaire	Total
Saint-Édouard-de-Maskinongé	10 000 kg	1,35 \$	13 500,00 \$
Sainte-Angèle-de-Prémont	7 000 kg	1,35 \$	9 450,00 \$
			22 950,00 \$

CONSIDÉRANT QUE le coût de cet approvisionnement en carbonate de soude dense avait été prévu au budget 2026 au poste « Eau – Produits de chloration et de neutralisation » ;

POUR CES MOTIFS :

2025-12-182

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gérald Allard et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'octroyer le contrat d'approvisionnement en carbonate de soude dense pour l'année 2026 à l'entreprise Univar Solutions au coût de 1,35 \$ du kilogramme plus taxes.

7.3 SERVICES D'INGÉNIERIE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA RÉSIDENCE LAFLEUR

CONSIDÉRANT QUE la Régie a des ententes en vigueur avec la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont et la Résidence Lafleur pour l'alimentation en eau potable de cette dernière ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a un système de désinfection UV à la Résidence Lafleur et est responsable de l'entretien de ces équipements ;

CONSIDÉRANT QUE les équipements de désinfection actuels commencent à être désuets ;

CONSIDÉRANT QUE la Résidence Lafleur a un projet de rénovation et d'agrandissement de ses installations nécessitant une plus grande quantité d'eau potable et le remplacement des équipements de désinfection ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout ou la modification d'un système de traitement doit préalablement faire l'objet d'une autorisation ministérielle ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie s'est rendu compte que la Résidence Lafleur se retrouve sur le réseau de distribution Est, ce qui n'a pas lieu d'être et devrait avoir un numéro de réseau dédiée ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie devra s'adjoindre des services d'un ingénieur pour ce mandat ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur Ghyslain Lambert dépose une soumission au coût de 5 200,00 \$ plus taxes applicables, ou 4 200,00 \$ plus taxes applicables s'il n'y a pas de demande de soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires pour ce mandat sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Services d'ingénierie » et seront financés à même le fonds d'administration.

POUR CES MOTIFS :

2025-12-183

IL EST PROPOSÉ par Madame Ève Boudrias-Chapleau et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'accorder le mandat des services d'ingénierie pour l'alimentation en eau potable de la Résidence Lafleur à l'ingénieur Ghyslain Lambert au coût de 5 200,00 \$ plus taxes.

7.4 SUPPORT HYDROGÉOLOGIQUE POUR L'ÉTANG DU PUITS SA-21

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques temps nous constatons une baisse significative du niveau de l'étang situé à proximité du Puits SA-21, ce qui inquiète les opérateurs de la Régie ;

CONSIDÉRANT QU' il faudrait s'adjoindre les services d'un hydrogéologue pour tenter de comprendre la cause de cette baisse du niveau de l'étang, en évaluer l'impact sur la nappe phréatique et régler le problème si possible ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Leblanc, hydrogéologue de la firme Richelieu Hydrogéologie dépose une soumission estimée à moins de 30 heures à 165,00 \$ de l'heure pour un budget maximum de 5 000,00 \$ plus taxes pour une visite du terrain, quelques heures de réflexion et d'analyse et quelques réunions Teams ou conversations téléphoniques ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires pour ce mandat sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Services d'hydrogéologues » et seront financés à même le fonds d'administration.

POUR CES MOTIFS :

2025-12-184

IL EST PROPOSÉ par Madame Barbara Paillé et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'accorder le mandat de support hydrogéologique pour l'étang du Puits SA-21 à Richelieu Hydrogéologie au coût maximum de 5 000,00 \$ plus taxes.

Madame Luce Beaudin quitte la séance à 20 h 35.

8. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 20 novembre 2025 et résume les communications ayant un intérêt public.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l'unanimité de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

9. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 8 décembre 2025 ;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

10. APPROBATION DU PAIEMENT DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 11 décembre 2025 ;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ par Madame Barbara Paillé et résolu à l'unanimité d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de soixante-dix-huit mille cinq cent quarante et quarante-deux (78 540,42 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 11 décembre 2025.

Mario Paillé, trésorier

11. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 30 novembre 2025 préparé en date du 8 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6.1 du règlement numéro 32 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la limite de variation budgétaire permise par poste budgétaire au cours d'un exercice est fixée à 10 % ;

CONSIDÉRANT QUE pour résorber les variation budgétaire, le secrétaire-trésorier peut effectuer les virements budgétaires appropriés avec l'accord du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT QUE les postes budgétaires suivants dépassent la limite de variation budgétaire permise de 10 % :

- ADM – Cotisation CNESST 126,21 \$
- ADM – Autres dépenses 232,78 \$
- EAU – Produits de laboratoire 811,29 \$

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier suggère de retirer 1 500,00 \$ du poste budgétaire « EAU – Imprévis » et de les réaffecter de la façon suivante :

- ADM – Cotisation CNESST 200,00 \$
- ADM – Autres dépenses 300,00 \$
- EAU – Produits de laboratoire 1 000,00 \$

POUR CES MOTIFS :

2025-12-188

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gérald Allard et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 30 novembre 2025, d'accepter les virements budgétaires suggérés par le secrétaire-trésorier et de l'autoriser à les appliquer.

12. SUIVI DES HEURES ACCUMULÉES DES EMPLOYÉS

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport des heures accumulées des employés pour la semaine se finissant le 6 décembre 2025.

13. VARIA

13.1 PROCÉDURES D'INTERVENTIONS ET EXIGENCES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE plusieurs intervenants peuvent être appelés à œuvrer sur ou à proximité du réseau de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est soucieuse de préserver l'intégrité de ses équipements et d'y limiter les bris ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie trouve important de définir les rôles et responsabilités de chacun des intervenants appelés à œuvrer sur ou à proximité de son réseau ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a élaboré le document « *Procédures d'interventions sur le réseau de la Régie d'aqueduc de Grand Pré et exigences techniques* » proposant les procédures à suivre pour les interventions sur ou à proximité de son réseau ainsi qu'une liste d'exigences techniques détaillées ;

POUR CES MOTIFS :

2025-12-189

IL EST PROPOSÉ par Madame Ève Boudrias-Chapleau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration de la Régie accepte de dépôt du document « *Procédures d'interventions sur le réseau de la Régie d'aqueduc de Grand Pré et exigences techniques* » tel que présenté et en adopte son contenu ;

QU'une copie de ce document soit transmis à toutes les municipalités membres de la Régie ainsi qu'à la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le conseil d'administration de la Régie demande à ces municipalités de suivre et de respecter ces procédures et exigences techniques lors de futurs travaux sur ou à proximité du réseau de la Régie ;

QUE le conseil d'administration de la Régie demande à ces municipalités transmettent le document « *Procédures d'interventions sur le réseau de la Régie d'aqueduc de Grand Pré et exigences techniques* » à leur personnel des services de travaux publics, services incendies et tous autres intervenants appelés à œuvrer sur ou à proximité du réseau de la Régie.

13.2 QUESTIONNAIRES PRÉPARATIFS À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette a fait parvenir divers questionnaires à compléter en préparation de l'audit des états financiers au 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a déposé au préalable à la présente séance une copie des questionnaires complétés aux membres du conseil d'administration de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration reconnaissent avoir pris connaissance des questionnaires déposés, se déclarent satisfaits de leur contenu et renoncent à leur lecture séance tenante ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des questionnaires complétés, autorisent M. Roger Michaud, président et Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier à les signer pour et au nom de la Régie et à les remettre à la firme Mallette.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Roger Michaud mentionne qu'il va rencontrer Madame Luce Beaudin, responsable des opérations par intérim pour voir son intérêt à occuper le poste de façon permanente. Si elle est intéressée, la décision pourra être entérinée lors de la séance du mois de janvier.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Sicard et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit levée à 20 h 55.

Président

Secrétaire-Trésorier

